

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 17-12-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, en y ajoutant toutefois le point suivant :

4.3.2 Inspection et nettoyage de conduites sanitaires et pluviales.

#### **Rés # 17-12-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 17-12-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1705522 à C1705588, L1700050 à L1700053	244 895,13 \$
- Salaires et rémunérations des élus	48 569,95 \$
- Frais de déplacement	623,86 \$

**TOTAL** **294 088,94 \$**

**Rés # 17-12-04      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 219, MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT N° 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement N° 219, modifiant l'article 5 de la section I, du règlement N° 216, en vue de statuer sur le montant d'aide financière à une entreprise du secteur privé.

**Rés # 17-12-05      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220, IMPOSANT LES TAXES POUR 2018**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 220, relatif aux taux de la taxe pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 17-12-06      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221, SUR UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 221, concernant l'adoption d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 17-12-07      CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront habituellement les lundis, à l'exception des lundis fériés, et qui débiteront à 19 h 00 :

- lundi le 08 janvier
- lundi le 05 mars
- lundi le 05 février
- mardi le 03 avril

- lundi le 07 mai
- mardi le 03 juillet
- mardi le 04 septembre
- lundi le 05 novembre
- lundi le 04 juin
- lundi le 06 août
- lundi le 1<sup>er</sup> octobre
- lundi le 03 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés # 17-12-08            MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES POUR 2018**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat relatif à la *fourniture de services juridiques pour l'année 2018* à la firme "Morency, Société d'avocats", selon l'offre déposée en date du 22 novembre 2017, au même montant que pour l'année précédente, soit 700 \$, plus les taxes.

**Rés # 17-12-09            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018"**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2018".

Madame Christine Dufour, secrétaire, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 17-12-10            ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneuse » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Siméon désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Claude Poulin, appuyé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**Rés # 17-12-11      MISE À JOUR DE NOTRE SITE « WEB »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche du photographe local, monsieur Sylvain Foster pour la prise de photos des élus et employés cadres en vue de la mise à jour de notre site Web au taux horaire de 50 \$.

Que, la firme MAXCLICHE est mandatée pour mettre à jour notre site Web et y ajouter un lien pour accéder à la « Campagne de financement de la Clinique médicale de Saint-Siméon ».

**Rés # 17-12-12      ANNULATION DES COMPTES À RECEVOIR**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation des comptes client suivants :

- |           |               |              |
|-----------|---------------|--------------|
| - # 2,    | au montant de | 4 612,10 \$; |
| - # 234,  | au montant de | 500,00 \$;   |
| - # 1155, | au montant de | 513,94 \$.   |

**Rés # 17-12-13      ADHÉSION DE L'EMPLOYÉ N° 34 AU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'employé municipal N° 34, suite à sa demande, soit dorénavant embauché pour une période annuelle consécutive de six (6) mois. Ainsi, ledit employé pourra bénéficier du régime d'assurance collective des employés.

**Rés # 17-12-14          NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LA SDEDS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin, membre du conseil, soit nommé comme représentant de la Municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la *Société de développement économique durable de Saint-Siméon*.

**Rés # 17-12-15          NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER À LA MRC**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Réjean Hébert pour siéger comme substitut à monsieur Gilles Harvey à la table des Maires de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 17-12-16          ACHAT D'UN ORDINATEUR**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'un ordinateur, soit de la part des entreprises "Équipements GMM inc." et "Services De Documents";

ATTENDU QUE l'entreprise "Équipements GMM inc." a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un ordinateur, selon la proposition déposée le 20 novembre 2017, au prix de 1 088,99 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Fonds général d'administration*.

**Rés # 17-12-17          RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT  
JUSQU'AU 2 NOVEMBRE 2019**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin soit reconduit maire suppléant pour les deux (2) prochaines années, soit du 5 décembre 2017 au 2 décembre 2019 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c.                                  Caisse Desjardins de l'Estuaire.

**Note                                  DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS REÇUS**

Tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil un extrait du « registre public des déclarations faites par un membre du conseil ou par un employé ». Aucun élu et aucun employé n'a déclaré avoir reçu de « don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage » de plus de 200 \$ en 2017.

**Rés # 17-12-18                    SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2017 - 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 17-10-14), pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le 30 novembre 2018;

ATTENDU QUE sept (7) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Morneau Tremblay, construction – excavation
- Excavation Joseph-Aimé Gagnon & fils inc.
- Simtrex inc.
- Location ADC inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service de la « pelle mécanique # 200 », soit *Fernand Harvey & fils inc. et Excavation Pascal Lavoie*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.* qui a été retenue.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service du « bulldozer D3 », soit *Fernand Harvey & fils inc. et Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.* qui a été retenue.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service du « bulldozer D4 avec chenilles larges », soit *Fernand Harvey & fils inc. et Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.* qui a été retenue.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

**Rés # 17-12-19                    TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET SECTION DE TROTTOIR EN FACE DE LA PHARMACIE BRUNET**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'ériger une « traversée piétonnière et une section de trottoir » vis-à-vis le 353, rue Saint-Laurent, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes à cette intersection.

**Rés # 17-12-20            RATIFIER CONTRAT POUR AUSCULTATION DE CHAUSSÉE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ »**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à des *travaux d'auscultation de 6,2 kilomètres de chaussées pavées de notre municipalité*, soit de la part des entreprises "Englobe" et "Groupe Trifid";

ATTENDU QUE l'entreprise "Englobe" a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise "Englobe", relativement aux *travaux d'auscultation de 6,2 kilomètres de chaussées pavées de notre municipalité*, selon la proposition déposée le 21 novembre 2017, au prix de 4 200 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

**Rés # 17-12-21            RATIFIER L'INSPECTION ET LE NETTOYAGE DE CONDUITES  
SANITAIRES ET PLUVIALES**

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une (1) seule proposition, relativement à des *travaux d'inspection et de nettoyage de conduites d'égout sanitaires et pluviales du secteur villageois de notre municipalité*, soit de la part de l'entreprise "Can-Explore";

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise "Can-Explore", relativement aux *travaux d'inspection et de nettoyage de conduites d'égout sanitaires et pluviales du secteur villageois de notre municipalité*, selon la proposition déposée le 23 novembre 2017, au prix de 12 934 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

**Rés # 17-12-22            DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE LA FABRIQUE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une aide financière de 200 \$ à la Fabrique de Saint-Siméon, relativement au déneigement de la cour de l'église et de la bibliothèque pour l'hiver 2017-2018.

**Rés # 17-12-23            VENTE DE L'ANCIEN TRAÎNEAU D'ÉVACUATION**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumission, de notre ancien « traîneau d'évacuation ». L'ouverture des soumissions est fixée au 30 mars 2018.

**Rés # 17-12-24      AVIS DE MOTION ET ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LA TAXE D'AQUEDUC**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant la taxe d'aqueduc.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 17-12-25      AVIS DE MOTION ET ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LA TAXE D'ASSAINISSEMENT**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant la taxe d'assainissement.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 17-12-26      AVIS DE MOTION ET ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LES TAXES D'ORDURE ET DE COLLECTE  
SÉLECTIVE**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant les taxes d'ordure et de collecte sélective.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 17-12-27      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218, PROLONGEANT LE  
PROGRAMME FINANCEMENT INSTALLATIONS SANITAIRES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 218, prolongeant le programme de financement des installations sanitaires jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles.

**Rés # 17-12-28      DERNIER AVIS À CERTAINS PROPRIÉTAIRES -  
INSTALLATIONS SANITAIRES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier un dernier avis aux propriétaires qui n'ont pas donné suite à la lettre recommandée qui leur a été expédiée en date du 6 septembre dernier, relativement à la conformité de l'installation sanitaire de leur propriété. À défaut par le propriétaire de donner suite à ladite lettre d'ici le 31 décembre 2017, la Municipalité de Saint-Siméon dépêchera sur les lieux un inspecteur pour en faire l'évaluation. Moyennant un préavis de 48 heures, cette dépense sera effectuée aux frais du propriétaire et facturée à même le compte de taxes annuel.

**Rés # 17-12-29            INSTALLATION DE FILTRES SUR DES PROPRIÉTÉS  
BRANCHÉES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE BAIE-DES-  
ROCHERS**

ATTENDU QUE            quelques résidences situées à l'extrémité du réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers ont des problèmes avec la couleur de l'eau potable les desservant;

ATTENDU QUE            bien que l'eau fournie par la municipalité soit d'une qualité respectant les normes environnementales, ce fait peut causer des problèmes aux vêtements lors des lavages et à leur système de plomberie;

ATTENDU QUE            nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat de quatre (4) boîtiers transparents à filtre de sédiments de dix (10) pouces et de cinquante (50) microns de diamètre*, soit de la part des entreprises "CGR Procédé" et "B.C.L. Purificateurs D'eau inc." ;

ATTENDU QUE            l'entreprise "CGR Procédé" a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat desdits « filtres à eau » chez "CGR Procédé", au coût de 291 \$ (plus taxes) pour les installer dans les quatre (4) résidences situées à l'extrémité du réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers, soit les numéros civiques :

- 121 rue de la Chapelle
- 122 rue de la Chapelle
- 134 rue de la Chapelle
- 2 chemin de la Mer.

Les équipements seront installés par un plombier qualifié, aux frais de la Municipalité et ce, après avoir demandé des prix auprès de deux (2) de ceux-ci, le plus bas soumissionnaire se voyant octroyé le contrat.

**Rés # 17-12-30            VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la mise en vente de l'immeuble « ancienne caserne incendie », située au 185 rue Morin, par voie de soumissions publiques. Le prix de base est de 80 000 \$. L'ouverture des soumissions est fixée au 30 mars 2018.

**Rés # 17-12-31            RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO POUR 2018**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence annuelle de "bingo" venant à échéance le 7 février 2018, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Il est à noter qu'il n'y a aucun coût pour cette licence et que les lieux où se déroulera cette activité seront en alternance, soit au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay ou au camping municipal.

**Rés # 17-12-32      REPRÉSENTANT    OU    REPRÉSENTANTE    AUPRÈS    DU  
« CRSBPCNCA »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, appuyé par madame Diane Dufour, il est résolu que monsieur Jean-Guy Harvey soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

**Rés # 17-12-33      ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND HIVER 2017-2018**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat à *Service d'entretien Ménager 3M* pour procéder à la préparation et à l'entretien de la piste de ski de fond municipale pour l'hiver 2017-2018, au prix de 2 800 \$ pour la saison. Les travaux seront effectués avec le VTT de la Municipalité. Que les frais d'essence seront aussi assumés par la Municipalité.

**Rés # 17-12-34      EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET  
L'ARCADE POUR L'HIVER 2017-2018**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que messieurs Yan Tremblay et Jean-François Tremblay soient embauchés comme responsables de la patinoire et de l'arcade pendant l'hiver 2017-2018. M. Yan Tremblay effectuera un horaire hebdomadaire de trente (30) heures/semaine alors que M. Jean-François Tremblay en effectuera quatorze (14). Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2014-2019*".

**Rés # 17-12-35      ACHAT D'UNE DISTRIBUTRICE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une distributrice à friandises usagée auprès de l'entreprise « Pause-Café Soleil inc. » au prix de 1 200 \$ (plus taxes), transports non inclus. Ladite entreprise offre une garantie de six (6) mois.

**Rés # 17-12-36      DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |             |
|---|-------------|
| - ACSIQ, cotisation 2018  | 293,19 \$   |
| - Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2018    | 1 079,25 \$ |
| - La Fédération québécoise des municipalités (FQM), cotisation 2018 | 1 526,51 \$ |
| - Opération Nez rouge, soutien financier                            | 25,00 \$    |

**Rés # 17-12-37            CANDIDATURE MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR  
POUR LES AÎNÉS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame Huguette Chamberland, pour l'excellence de son travail bénévole auprès des aînés, pour l'attribution de la *Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés*.

**CORRESPONDANCE :**

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Demande de produire un argumentaire, relativement à notre demande d'agrandir notre périmètre urbain à même une partie de la zone AF-8.
  
- **OFFRES DE SERVICE :**
  - o M. Luc Rousseau (manœuvre).
  - o M. Guylain Tremblay (camping).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 00 et prend fin à 20 h 02.

- Notes**
- Monsieur Jean-Guy Harvey offre ses félicitations à monsieur le Maire pour sa réélection au poste de Préfet de la MRC de Charlevoix-Est.
  
  - Monsieur Gilles Harvey transmet ses condoléances à la famille et aux amis de monsieur Jean-Rémi Tremblay, suite au décès de celui-ci. Monsieur le Maire demande de garder une minute de silence.

**Rés # 17-12-38            FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 02.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale